



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BEAUMONT DE LOMAGNE
AFFICHÉ LE 12 AVRIL 2022

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le ONZE AVRIL, à 18 HEURES 15, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BEAUMONT DE LOMAGNE s'est réuni en session ordinaire à L'Hôtel de Ville dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEPRINCE, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 04 AVRIL 2022

ETAIENT PRESENTS : DEPRINCE Jean-Luc, BONNEFOI Jean-Claude, FRESQUET Céline, CAMBOU Pierre, DELORME Blandine, LABARDE Pascal, AUDU BENALI Sandrine, ARQUIE David, MONTIEL Marc, MEESSEMAN Evelyne, ROBERT Jean, PERES Maryse, ROUX Pascale, PUJOL Aurélie, MARROU Stéphane, TOUSSAINT Bertrand, BIGOU-MARTY-TURULL Béatrice, DIANA Corinne, BESSOU Sonia, PERRAULT Romain, PUEYO Séverine, FOURNIOLS Gilbert, TONIN Jacqueline, MAILFERT Christian.

PROCURATIONS : WYBIERALA Michel à TONIN Jacqueline, MARSAGLIA Alex à MAILFERT Christian, MAGNAU Dominique à FOURNIOLS Gilbert.

ETAIT ABSENT :

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, MARROU Stéphane est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2022 :
Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 21 février 2022.

DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

DEC-2022-003	Convention d'adhésion au service d'assistance à l'archivage - Phase 2 "Suivi de l'archivage et accompagnement"
DEC-2022-004	Contrat d'entretien de l'orgue de l'église Notre Dame de Beaumont de Lomagne
DEC-2022-005	Contrat pour Nettoyage des réseaux buées grasses cuisine salle des fêtes
DEC-2022-006	Défense des intérêts de la commune de Beaumont de Lomagne dans l'instance intentée contre elle devant le Tribunal Administratif de Toulouse Par Madame Nadia MONTAUGE (dossier n°2200460-6)

Début de séance 18:15



22-012 : COMPTE DE GESTION 2021 DU TRESORIER PRINCIPAL POUR LA COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2021 de la Commune de Beaumont de Lomagne, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

22-013 : COMPTE DE GESTION 2021 DU TRESORIER PRINCIPAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE BEAUMONT DE LOMAGNE

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2021 de l'Assainissement de Beaumont de Lomagne, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

22-014 : COMPTE DE GESTION 2021 DU TRESORIER PRINCIPAL POUR LE CINEMA DE BEAUMONT DE LOMAGNE

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2021 du Cinéma de Beaumont de Lomagne, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

22-015 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 POUR LA COMMUNE DE BEAUMONT DE LOMAGNE

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le compte administratif de l'exercice 2021 de la Commune de Beaumont de Lomagne, et a arrêté ainsi les comptes :

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	814 026,59 €
Fonctionnement :	33 830,69 €
Résultat global :	847 857,28 €

22-016 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 POUR L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le compte administratif de l'exercice 2021 de l'assainissement de Beaumont de Lomagne, et a arrêté ainsi les comptes :

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	149 553,62 €
Fonctionnement :	299 128,71 €
Résultat global :	448 682,33 €

22-017 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 POUR LE CINEMA

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le compte administratif de l'exercice 2021 du cinéma de Beaumont de Lomagne, et a arrêté ainsi les comptes :

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00 €
Fonctionnement :	27 140,81 €
Résultat global :	27 140,81 €

22-018 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES – EXERCICES 2021

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** du bilan des cessions et des acquisitions foncières effectuées par la commune de Beaumont de Lomagne au cours de l'exercice 2021,

- **DE DIRE** que ce bilan ainsi que le tableau des cessions et des acquisitions foncières seront annexés au compte administratif de l'exercice 2021.

22-019 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2021 POUR LA COMMUNE

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	33 830,69 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	33 830,69 €
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	814 026,59 €

22-020 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2021 POUR L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	299 128,71 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	299 128,71 €
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	149 553,62 €

22-021 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2021 POUR LE CINEMA

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	27 140,81 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	27 140,81 €
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	0,00 €

22-022 : BUDGET PRIMITIF 2022 POUR LA COMMUNE

Le conseil municipal, a décidé à 23 voix pour et 4 voix contre (Mesdames TONIN, MAGNAU, Messieurs FOURNIOLS et WYBIERALA).

- **D'ACCEPTER** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	3 198 096.00 €
Recettes :	3 198 096.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	4 525 880.00 €
Recettes	4 525 880.00 €

22-023 : BUDGET PRIMITIF 2022 POUR L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les propositions nouvelles du budget de l'assainissement pour l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 777 397,62 €

Recettes : 777 397,62 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses 621 855,00 €

Recettes 621 855,00 €

22-024 : BUDGET PRIMITIF 2022 POUR LE CINEMA

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les propositions nouvelles du budget du cinéma pour l'exercice 2022 :**INVESTISSEMENT**

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses 120 000,00 €

Recettes 120 000,00 €

22-025 - FISCALITE DIRECTE LOCALE – FIXATION DES TAUX

Le conseil municipal, a décidé à 23 voix pour et 4 contre (Mesdames TONIN, MAGNAU, Messieurs FOURNIOLS et WYBIERALA).

- **DE FIXER** pour l'année 2022 les taux de la fiscalité directe locale de la manière suivante (les taux sont inchangés par rapport à 2021) :

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 115,57%,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 54,45%.

22-026 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS EXERCICE 2022

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1 000 € au CCAS.**22-027 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2022**

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement 2022 aux associations de la commune.

Madame AUDU BENALI et Monsieur TOUSSAINT n'ont pas pris part au vote.

22-028 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE – EXERCICE 2022

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022.

22-029 : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE BEAUMONT ET PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PRIVEES

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la participation demandée par la collectivité aux communes extérieures,

- **D'APPROUVER** la participation versée par la collectivité à l'OGEC.

22-030 : CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE CONSTITUER** une provision pour un montant total de 2 000,00 € au titre du contentieux opposant la commune à M. Philippe MONSIGNA,

- **DE CONSTITUER** une provision pour un montant total de 10 000,00 € au titre du contentieux opposant la commune à Mme Nadia MONTAUGE.

22-031 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES – BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'apurement des créances relevant d'exercices déjà jugés ou non par le juge des comptes et afin de décharger la responsabilité des comptables en exercice pour :

- La somme de 318,20 € due relative à l'exercice comptable 2018,
- La somme de 84,00 € due relative à l'exercice comptable 2019,

- **D'IMPUTER** la dépense de 402,20 € au compte 6541 du budget de la Commune de l'exercice 2022.

22-032 : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS DANS LE CADRE D'UN RACCORDEMENT ELECTRIQUE 315 AVENUE DE GASCOGNE

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'ACTUALISER** les termes de la convention de servitude proposée par ENEDIS relative au raccordement électrique sur la parcelle AH n°477.

22-033 : ACTUALISATION DES TARIFS DU CINEMA « LES NOUVEAUX BLEUS »

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'ACTUALISER** les tarifs du cinéma (entrées, activités complémentaires, boissons et confiseries) avec application à compter du 1^{er} mai 2022,

- **D'ACCEPTER** le principe de l'application automatique des tarifs spécifiques liés aux manifestations nationales organisées par le C.N.C,

- **D'APPLIQUER** les tarifs suggérés par le diffuseur VEO pour la retransmission de spectacle, opéra, ballet etc...

22-034 : VENTE DES PARCELLES AN 49 ET ZV 14 LIEUDIT « BORDEVIEILLE » A LA SOCIETE FERVERT

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE CEDER** au prix de 5 € le m², soit 33 205 € TTC, les parcelles cadastrées AN 49 et ZV 14, d'une contenance de 6641 m², lieu-dit « Bordevieille », à la société FERVERT avec substitution à titre gratuit, pour toute personne physique ou morale que ce dernier se réserve de désigner,

- **DE PRECISER** que les frais de raccordement aux divers réseaux publics seront à la charge de l'acquéreur,

- **DE CHOISIR** Maître Galhiane CROUZET, notaire de l'acquéreur à Caussade (82300), pour la rédaction de l'acte à intervenir.

22-035 : PROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE DONNER** un avis favorable au projet de création d'une chambre funéraire par la société de Pompes Funèbres BELY FABRICE sur la commune de Beaumont de Lomagne – Lieudit Grand Pin – Bordevieille II.

22-036 : MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SDE 82

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification des statuts du SDE 82.



Fin de séance 20:00